



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL COMMUNAL**

N/réf. : 10.03.04_2025

No 13-2025 – Séance du 25 mars 2025

Travaux liés à la future rénovation du collège de Bahyse II et III

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Mise à l'enquête

Lors de la mise à l'enquête du rehaussement des bâtiments (dossier 2024-020, propriétaire : Commune de Blonay - Saint-Légier, promettant-acquéreur : //, parcelle(s) : 4274, chemin de Bahyse 14, agrandissement, surélévation et assainissement du bâtiment scolaire ECA 6114 de Bahyse II et III), trois oppositions ont été déposées, dont deux ont été retirées.

La troisième opposition concerne la dérogation de la hauteur de la corniche. Les plans prévoyaient de maintenir des toits plats pour diminuer l'impact sur la vue des voisins situés à l'arrière des bâtiments. Cette opposition a été levée par la Municipalité qui a décidé, lors de sa séance du 13 août 2024, d'octroyer le permis de construire. L'opposant a fait recours à la CDAP (Cour de droit administratif et public) en demandant des prolongations pour répondre, d'où une certaine lenteur dans le traitement.

Nous espérons toutefois qu'une réponse nous parviendra avant le dépôt du préavis.

Préavis 1

Un préavis sera soumis à votre conseil le 30 septembre 2025 pour la pose de pavillons scolaires provisoires afin de pouvoir les mettre à disposition des écoles en été 2026.

Préavis 2

Dès que le permis de construire entrera en force (après le retour de la CDAP et pour autant qu'il n'y ait pas de recours au Tribunal Fédéral), le planificateur général entamera les études et demandes d'offres pour les travaux de rénovation des collèges. Le but étant de déposer un préavis en 2026 pour démarrer les travaux en 2027.

MEP (mandat d'études parallèles)

Les 3 bureaux mandatés ont déposé un premier projet et échangé avec le jury afin de peaufiner leur travail en vue d'une discussion finale dans le courant du mois de juin 2025. Cet automne, une vision globale du secteur de Bahyse, avec les futurs travaux à réaliser, sera présentée au Conseil communal après validation de la Municipalité.

Afin de permettre une meilleure optimisation du terrain (situé en zone d'utilité publique), il est prévu d'acheter la seconde moitié de la villa mitoyenne dont nous sommes propriétaire et un préavis vous sera présenté, dans l'idéal, le 30 septembre 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire adj.

J.-M. Guex

Blonay, le 11 mars 2025

Délégation municipale : M. Gérald Gygli, municipal

Copie : Bureau du conseil communal – Service urbanisme et travaux